

Le 29 mai 2019



BAC BRUN

Une nouvelle collecte régionale pour composter les résidus alimentaires et les résidus verts arrive cette année. La majorité des résidus qui se retrouvent dans nos poubelles sont compostables. Vous pouvez donc faire une différence et réduire l'impact collectif sur l'environnement en mettant vos résidus dans le bac brun. Pour tout savoir, assistez à l'une des 2 séances d'information au centre communautaire de Saint-Étienne le mardi 4 juin 2019. La première séance sera à 14 h et la deuxième sera à 19 h.

BAC – ORDURES MÉNAGÈRES

Nous avons reçu plusieurs plaintes, à propos de notre entrepreneur, au sujet des bacs à ordures ménagères. Les bacs à ordures ménagères ont une garantie d'environ 5 ans. Lors de la collecte des ordures ménagères, si votre bac est trop lourd, il pourrait se fendre lors de la levée. À l'achat de votre bac, vérifiez la densité du plastique et assurez-vous que les roues soient pleines. Le bac devrait être de couleur gris, vert ou noir. De plus, votre bac ne devrait pas être réparé avec du ruban adhésif. Chaque bac roulant ne devrait pas excéder 50 kilogrammes. Les bacs doivent être gardés propres, secs et en bon état.

FLEURONS DU QUÉBEC

La municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois fait son effort à tous les ans pour la coupe des bords de fossés, le nettoyage du bord de l'eau le long du parc école et de ses terrains. Nous vous demandons un effort particulier quant à la propreté autour de vos maisons et bâtiments, enlevez les vieux morceaux de bois, de métal, la ferraille ou vieilles autos, etc. N'hésitez pas à utiliser l'écocentre pour disposer des matériaux recyclables.



ÉCOCENTRE

L'horaire d'été de l'écocentre de Beauharnois :

16 MAI AU 8 SEPTEMBRE 2019

Jeudi : 8 h à 16 h 45

Vendredi : 8 h à 16 h 45

Samedi : 8 h à 16 h 45

Dimanche : 8 h à 12 h 45



QUALITÉ D'EAU DES PUIITS

Saviez-vous que peu de propriétaires vérifient régulièrement la qualité de l'eau de leur puits? Pourtant, l'apparence de l'eau ne garantit pas sa qualité. La Direction de la santé publique de la Montérégie aimerait rappeler aux propriétaires de puits privés l'importance de s'assurer que l'eau de votre robinet est potable notamment en faisant analyser la qualité microbiologique (ex. : E. coli) idéalement deux fois par année et aussi la qualité chimique à au moins une occasion. Pour plus d'information, visiter ce site au www.quebec.ca/environnement-et-ressources-naturelles/eau-potable/contamination-de-l-eau-potable-d-un-puits/.



PERMIS

Un permis municipal est requis pour de nombreux projets de construction, d'agrandissement, de rénovation et d'excavation. Vous trouverez de l'information et des formulaires de demande de permis sur le site web de la municipalité, à l'adresse <http://www.st-etienne-de-beauharnois.qc.ca/node/146> Pour plus d'information, contactez M. Martin Paquette, urbaniste, au 450-225-1000 poste 222 ou inspbat@videotron.ca

Ginette Prud'Homme
Directrice générale et secrétaire-trésorière